

CAHIER DES CHARGES

Mise en concurrence pour l'achat d'une prestation de services

(conformément à l'article 11 du règlement (CE) n°10 81-2006 dans le cadre de la passation des marchés publics européens de faible valeur)

« Sauveteur Secouriste du Travail-SST »

ACI Les Jardins de l'Espérance

20 salariés polyvalents en insertion - Dispositif d'entrée-sortie

Années 2019-2020

1. CONTEXTE DE LA DEMANDE

1.1. Espérance Formation Insertion

L'association L'Espérance Formation Insertion a été créée en avril 2015 pour gérer, mettre en œuvre, promouvoir et développer les activités de formation continue et d'insertion du Patronage Saint Louis. La création de cette association - filiale métier répond à une exigence d'application d'une convention collective spécifique aux activités d'insertion et de formation professionnelle et différente du protocole social qui s'applique aux autres activités du Patronage Saint Louis.

1.2. Présentation du dispositif ACI

Les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) sont des dispositifs conventionnés par l'Etat, ayant pour objet l'accueil, l'embauche et la mise au travail par des actions collectives de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. L'ACI organise le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de ses salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable. Les ACI se situent dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

L'objectif est d'amener les participants vers une qualification dans le domaine des « métiers verts » et de l'environnement (ouvrier du paysage, production horticole).

1.3. Contexte général de la demande

L'action globale de formation CQP est construite sur 400h par salarié selon ses besoins, **le présent cahier des charges porte sur 2 sessions de 14 heures (à raison d'1 session par an)** et s'inscrit dans le bloc de compétences M3 Santé et Sécurité au Travail du référentiel Certificat de qualification Professionnelle (CQP) « Salarié polyvalent » de la branche des Ateliers Chantiers d'Insertion (cf. annexe CQP).

L'action de formation s'inscrit dans la démarche de la Formation et Apprentissage en Situation de Travail, cadre propice à l'acquisition de compétences clés. Apprentissage intentionnel et structuré, lié au travail actuel ou à venir de l'apprenant, organisé sur le lieu de travail, et au travers de tâches directement applicables au lieu de travail. Le travail est l'espace privilégié de l'acquisition pour des adultes ayant quitté l'école depuis longtemps et pour qui la santé et la sécurité au travail doivent faire sens.

ATTENTION : Le présent cahier des charges porte sur une consultation sur 2 ans avec 1 session de 14h.

Compte-tenu de notre dispositif entrée-sortie des salariés :

- **le prestataire devra prévoir un coût forfaitaire pour un groupe de 20 salariés sur les années 2019-2020,**
- **le prestataire doit également prévoir le coût pour les personnes supplémentaires susceptibles d'entrée en cours de dispositif sur les années 2019-2020.**

La convention passée avec le prestataire retenu sur ces 2 ans contiendra une clause de résiliation en cas de non-respect des clauses énumérées ci-dessous par l'Espérance Formation Insertion.

1.3.1. Origine de la demande

L'article R4224.15 du Code du travail précise : « Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans : 1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ; 2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux. Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers. »

1.3.2. Contexte professionnel

En effet, les entreprises de production agricole générale ou spécialisée, les entreprises de prestation de services (paysage, travaux agricoles ruraux et forestiers), les entreprises de négoce ou les structures de commercialisation emploient des salariés qui peuvent se trouver confrontés à des situations nécessitant une intervention de premiers secours.

Qu'il s'agisse de personnel de terrain, de bureau, d'atelier ou d'usine, tous les salariés peuvent être amenés à préserver la vie ou la santé de leurs collègues en attendant les secours professionnels, en préservant leur propre santé.

Le présent cahier des charges concerne la formation SST, Formation Initiale et Maîtrise et Actualisation des Compétences

2. PUBLIC CONCERNE

20 salariés-ées polyvalents en parcours d'insertion en ACI sur les années 2019 et 2020 **en dispositif d'entrée-sortie**, rencontrant des difficultés en matière de savoirs de base et/ou pour lesquels un travail sur les comportements attendus en entreprise est rendu nécessaire au regard des freins comportementaux à l'emploi.

3. OBJECTIFS ET MODALITES PEDAGOGIQUES

3.1. Objectifs de(s) formation(s) et compétences attendues à l'issue de la formation

- Se former au secourisme du travail et à la prévention des risques professionnels
- Maîtriser les gestes qui sauvent en cas d'accident corporel
- Etre acteur de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

- Agir efficacement face à une situation d'accident, en préservant l'état de la victime, dans l'attente des secours organisés

A l'issue de la formation le bénéficiaire doit être capable de porter secours à tout moment au sein d'une entreprise à toute victime d'un accident du travail, dans l'attente de l'arrivée des secours spécialisés.

3.2. Conditions pédagogiques particulières, éléments de contenu

- Méthodes pédagogiques adaptées à chacun alternant des cours théoriques et pratiques.
- Mise à disposition des moyens pédagogiques
 - Salle de cours
 - Logistiques
 - Outils pédagogiques (vidéo, fascicule illustré reprenant l'ensemble des thèmes et réglementations, livret de suivi individuel complété et remis à chaque stagiaire...)

3.2.1 Méthode pédagogique et modalités de mise en œuvre

- La formation s'appuie sur la pédagogie dite du « Chantier Ecole », formalisée par le réseau national CHANTIER école aux fins de valoriser les acquisitions de savoirs de base et de comportements attendus en entreprise à partir des situations de production développées dans le cadre des chantiers d'insertion
- Elle consistera en une alternance de séances d'acquisitions en situation de production et de temps de formation centrés sur les acquisitions de compétences clés : formation en situation de travail
- Elle devra être individualisée et différenciée pour chaque salarié
- L'évaluation continue sera capitalisée avec chaque salarié dans un livret de suivi des compétences clés qui constituera l'une des bases du dossier présenté en fin de formation au jury de certification professionnelle

3.3. Secteurs d'activités concernés

Secteur agricole

4. FORME ATTENDUE DE LA REPONSE PEDAGOGIQUE AU CAHIER DES CHARGES

Votre proposition détaillera plus particulièrement les éléments suivants :

- La reformulation de la demande et des enjeux perçus
- La connaissance spécifique du secteur et/ou du sujet à traiter
- Les différents éléments relatifs au public visé par l'action
- Le projet de formation proposé et ses modalités pédagogiques
- Les conditions d'organisation de la formation, y compris son accessibilité
- Le coût de l'action
- Les références du prestataire de formation
- Les éléments complémentaires que le prestataire juge utiles pour la compréhension de sa proposition de formation

5. Obligations de publicité du FSE

Les actions proposées dans le cadre des Ateliers Chantier d'Insertion sont cofinancées par le FSE, et à ce titre, les prestataires devront s'assurer de la présence sur leurs supports pédagogiques et de communication des éléments suivants :

- L'emblème de l'Union européenne (conformément aux normes graphiques officielles) et la mention du fonds concerné qui est pour le FSE : « Fonds Social Européen »



- Le logo national « l'Europe s'engage en Martinique ».



- La mention « *L'Atelier Chantier d'Insertion est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel FSE Martinique « Emploi et Inclusion » 2014-2020* ».

6. SELECTION DES OFFRES

L'Esperance Formation Insertion sélectionnera les propositions de formation selon les critères suivants :

- **COMPETENCES** 30 %
 - Méthodes et moyens pédagogiques adaptés au(x) public(s) cible(s) et à l'action ;
 - Structure du projet de l'action en cohérence avec les objectifs professionnels recherchés
 - Cohérence du dispositif d'évaluation prévu
- **PRIX** 30 %
- **EXPERIENCE/REFERRENCE** 40 %
 - Connaissance du sujet à traiter (références prestataire)
 - Connaissance du secteur socio-professionnel et des publics rencontrant des difficultés d'insertion socio-professionnelle

7. CONDITIONS DE RECEPTION DES OFFRES

7.1. Pièces justificatives

Le dossier comprendra les renseignements suivants :

- Une lettre de candidature
- Une présentation du ou de la candidat(e) et de ses principales références datant de moins de trois ans et vérifiable pour des prestations similaires.
- Un mémoire technique dans lequel le candidat décrira sa méthodologie, son organisation, les outils et le matériel nécessaire à la réalisation de la prestation
- Tout élément complémentaire que le prestataire jugera utile pour la compréhension de sa proposition de formation.

7.2. Conditions de remise des offres

Les pièces constitutives de l'offre seront placées sous enveloppe unique avec la mention suivante :
« *Prestation Module 3 : Santé et Sécurité au Travail dans le cadre d'un Atelier Chantier d'Insertion.* »

Les plis seront remis en :

- Format papier en deux exemplaires au Secrétariat du Pôle Insertion Patronage Saint Louis, 4 rue Adolphe Trillard, route de Chateauboeuf, 97200 Fort de France
- Par voie électronique à l'adresse suivante : laure.aubril@lesperancepsl.org

7.3. Date limite de réception des offres

Le Vendredi 1^{er} février 2019 à 12h00 précises (heure Martinique)

8. CONTACT *(Pour toute information complémentaire, veuillez contacter)*

**Laure
AUBRIL
Responsable Pédagogique**

: 0596 75 01 93

: +596 696 40 18 45

: laure.aubril@lesperancepsl.org